



D.2017.12.13.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 13 Décembre 2017

**6 – PROJETS TERRITORIALISES****6.1 - Doublement de la Capacité Ligne A - Station Jean Jaurès : Marché n° 52M 2017 13270 M : Lot n° 4 – Appareils électromécaniques : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise SCHINDLER**

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                           | PRESENTS | POUVOIR                           | ABSENTS<br>EXCUSES |
|---------------------------|----------|-----------------------------------|--------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b> |          |                                   |                    |
| ANDRÉ Gérard              | X        |                                   |                    |
| AUJOULAT Michel           | X        |                                   |                    |
| BRIAND Sacha              | X        |                                   |                    |
| CARNEIRO Grégoire         | X        |                                   |                    |
| CHOLLET François          | X        |                                   |                    |
| DEL BORRELLO Marc         | X        |                                   |                    |
| GRASS Francis             | X        |                                   |                    |
| KELLER Bernard            | X        |                                   |                    |
| LAGLEIZE Jean-Luc         |          | X (M. Grass)                      |                    |
| LATTES Jean-Michel        | X        |                                   |                    |
| MARTI Marthe              |          |                                   | X                  |
| MOUDENC Jean-Luc          |          | X (M. Lattes)                     |                    |
| TRAUTMANN Pierre          | X        | X (M. Aujoulat à partir de 11h06) |                    |
| TRAVAIL-MICHELET Karine   | X        |                                   |                    |
|                           |          |                                   |                    |
| AREVALO Henri             | X        |                                   |                    |
| LAFON Arnaud              | X        |                                   |                    |
|                           |          |                                   |                    |
| BACOU Denis               | X        |                                   |                    |
| GUYOT Philippe            | X        |                                   |                    |

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2016.10.19.6.8 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires à la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et de séparer les flux de correspondance entre les lignes A et B et arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 15 949 200 € HT.

Par délibération n° 2016.12.21.1.1 du 21 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé la modification de programme et l'enveloppe financière associée intégrant la réalisation de la liaison « Ramblas - pôle d'échange Jean Jaurès » dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2017.05.24.8.2 du 24 mai 2017, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires à la réalisation de la liaison « Ramblas – pôle d'échange Jean Jaurès » et arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 935 640 € HT.

Les travaux à réaliser concernent les modifications à apporter à la station Jean Jaurès de façon :

- à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long,
- à améliorer la gestion des flux de transit entre les lignes A et B,
- à créer un nouvel accès entre le niveau -1 (Commerces) de la station et la surface en liaison avec le projet « Ramblas » de Toulouse Métropole.

Les travaux sont répartis en 7 lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé.

Le présent marché concerne le lot n° 4 « Appareils électromécaniques » qui regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- extension des quais à 52 mètres : fourniture et installation de 2 ascenseurs,
- amélioration des flux : fourniture et installation de 2 escaliers mécaniques, 3 ascenseurs et 1 grille de fermeture,
- Liaison « Ramblas » : fourniture et installation de 2 escaliers mécaniques, 1 ascenseur.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 08 septembre 2017, aux publications du BOAMP, JOUE, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres fixée initialement au 27 octobre 2017, a été reportée au 3 novembre 2017. Trois candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 21 novembre 2017, retenu les candidatures suivantes :

- OTIS
- SCHINDLER
- THYSSENKRUPP

- La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 04 décembre 2017, attribué le marché à l'entreprise SCHINDLER pour un montant de 1.624.000,00 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20171218-20171213-06-01D  
Date de télétransmission : 18/12/2017  
Date de réception préfecture : 18/12/2017

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2017 13270 M avec l'entreprise SCHINDLER.

-----  
Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

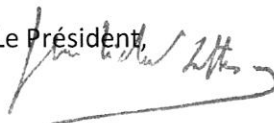
**ARTICLE 1** : AUTORISE la dépense correspondante.

**ARTICLE 2** : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise SCHINDLER le marché n° 52M 2017 13270 M concernant le lot n° 4 « appareils électromécaniques » relatif à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A, pour un montant de 1.624.000,00 €HT.

**ARTICLE 3** : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Président,



**Jean-Michel LATTES**